



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'alimentation
Affaire suivie par : Béatrice BONOUVRIER
Tél : 03 80 39 31 55
mél : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 02/03/2022

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
ET LE CONSEIL A L'UTILISATION INDEPENDANT
DE TOUTE ACTIVITE DE VENTE OU D'APPLICATION DE PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références réglementaires :

*Vu les articles L. 254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application en prestation de service et le conseil à l'utilisation indépendant de toute activité de vente ou d'application de produits phytopharmaceutiques,
Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
Vu la délégation de signature du préfet de la région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 23 mars 2021,
Vu la décision n° 2021-65 DRAAF BFC du 1^{er} décembre 2021 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la DRAAF,*

L'organisme : **DUC ET PRENEUF BOURGOGNE**
domicilié à : ZAC de Beauregard – 430 rue du Fortin – 21600 LONGVIC

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **BO10036**

pour effectuer ses activités :

- ~~• de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels,~~
- ~~• de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels,~~
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service,
- ~~• de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, indépendant de toute activité de vente ou d'application.~~

Cet agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

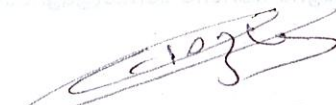
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - 4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
Tél : 03 39 59 40 00 - mél : draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Liste des établissements rattachés à votre organisme et bénéficiant de cet agrément :

DUC ET PRENEUF BOURGOGNE	21600	LONGVIC
--------------------------	-------	---------

Services régionaux de l'alimentation
Affaires Régionales
Tel : 03 39 59 40 00
mél : draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Pour le Préfet, la directrice régionale et par délégation,
Le chef de service adjoint du SRAI,



Dominique CROZIER

AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
ET LE CONSEIL A L'UTILISATION INDEPENDANT
DE TOUTE ACTIVITE DE VENTE OU D'APPLICATION DE PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références réglementaires :
Vu les articles L. 251-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application en prestation de service et le conseil à l'utilisation indépendante de toute activité de vente ou d'application de produits phytopharmaceutiques.
Vu le décret 2010-146 du 18 février 2010 modifiant le décret 2004-774 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.
Vu la délégation de signature du préfet de la région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 23 mars 2017.
Vu la décision n° 2021-85 DRAAF BFC du 17 décembre 2021 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la DRAAF.

L'organisme : DUC ET PRENEUF BOURGOGNE
domicilié à : SAC de Beauregard - 430 rue du Fortin - 21800 LONGVIC

est agréé sous le numéro d'immatriculation : BO10038

pour effectuer ses activités :
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels ;
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels ;
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service ;
- de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, indépendamment de toute activité de vente ou d'application.

Cet agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.